

5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

DOMAINE D'ACTIVITÉS 1 : ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A1 : Mise en œuvre de l'Activité Privée de Sécurité – MAPS : La protection physique des personnes</p> <p>L'agent exerce l'activité d'agent de protection rapprochée en sécurité privée.</p> <p>Sa mission consistera à protéger une personne dénommée client, quel que soit le lieu où il se trouve, vis-à-vis de toutes formes d'agressions (Atteintes) qui peuvent être commises par un ou plusieurs agresseurs.</p> <p>Il assurera sa mission de protection sans l'usage d'une arme de catégorie D ou B.</p> <p>Il doit respecter le cadre légal et déontologique imposé à son métier d'agent de protection physique des personnes.</p>	<p>MAPS 1 : Maîtriser le cadre légal et déontologique de l'activité privée de sécurité – La protection physique des personnes</p> <p>Pourquoi ?</p> <p>Car l'agent doit réaliser sa mission à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ des règles qui définissent et encadrent sa profession ; ➤ de l'environnement juridique et institutionnel particulier lié à son activité privée de sécurité ; ➤ des interdictions et des risques inhérents à son activité. <p>Comment ?</p> <p>En s'appuyant, en fonction des situations, sur les notions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notions de liberté publique - Les principes et les valeurs de la république française - Le service de sécurité - La légitime défense - Cartes pro & autorisations - Activités & entreprises - Inspection visuelles, fouille et palpation de sécurité - Justice, notion de droit pénal et civil - Le flagrant délit et le droit d'appréhension - Le CNAPS - Le code de déontologie - Fautes professionnelles à éviter - Les services publics de sécurité - Législation sur les armes - Législation sur les débits de boisson - La législation sur la sécurité des ESCR - L'audition et la garde à vue <p><small>*CNAPS : Conseil National des Privées de Sécurité</small></p>	<p>Evaluation sommative</p> <p>QCM dénommé « Cadre légal et déontologique de la sécurité privée » à valider comportant 30 questions relatives aux cours théoriques de la compétence MASP1. Condition d'accès aux QCM : Avoir été présent aux cours théoriques</p> <p>Modalités pour la validation des QCM, critères de validation des QCM, condition de validation des QCM, interdictions et sanctions, délibération : Idem au QCM de l'examen final.</p> <p>Dérogation possible pour ne pas passer le QCM « Cadre légal et déontologique de la sécurité privée » pour un stagiaire titulaire du TFP (Ex CQP) ou d'une certification professionnelle au RNCP donnant droit à la délivrance par le CNAPS* d'une carte professionnelle en surveillance humaine.</p> <p>En cas d'échec aux QCM : Le candidat, non éliminé, pourra se présenter de nouveau au QCM échoué jusqu'à validation de ce dernier.</p>	<p>L'agent devra démontrer qu'il possède les connaissances relatives au cadre légal et déontologique à sa profession. Pour cela, il devra valider son QCM à 75 % du score total.</p>

DOMAINE D'ACTIVITÉS 2 : SURVEILLANCE HUMAINE, SÛRETÉ, SECOURISME, INCENDIE

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A2 : Surveillance humaine – SH</p> <p>L'agent assure physiquement et/ou à l'aide d'outils mis à sa disposition, la surveillance humaine de l'établissement où réside son client.</p>	<p>SH1 : Maîtriser les outils mis à disposition</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent doit réaliser sa mission de sûreté à l'aide des outils mis à sa disposition.</p> <p>Comment ? En utilisant des matériels et des équipements particuliers permettant d'être efficace dans la surveillance de l'établissement ; En participant à la vérification et au contrôle des outils mis à sa disposition afin de garantir une mission de surveillance efficace et opérationnelle ; En transmettant des consignes et des informations à partir des outils mis à sa disposition ; En utilisant, en fonction des situations, les outils suivants : - Matériel et équipement individuel - EPI ; - Radios ; - Téléphones ; - Ordinateurs avec ses périphériques connectés ; - Le registre des consignes de sécurité ; - Matériel pour la mise en place d'un périmètre de sécurité ; - Le registre des clés et des ouvrants. - La main courante.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique : Savoir gérer un événement à l'aide des outils mis à disposition</p>	<p>L'agent devra savoir utiliser tous les outils nécessaires pour la surveillance humaine d'un établissement. L'utilisation des outils devra être pertinente et efficace.</p>
<p>A2 : Surveillance humaine – SH</p> <p>Voir ci-dessus</p>	<p>SH2 : Alerter les forces de l'ordre et/ou les secours</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent a l'obligation de déclencher l'intervention des forces de l'ordre et/ou des secours en fonction des situations ou des événements à gérer.</p> <p>Comment ? En analysant la situation ; En transmettant l'alerte auprès des secours et/ou forces de l'ordre de manière claire et efficace ; En recevant une alerte pour la relier auprès des secours, forces de l'ordre et/ou envoyer des agents sur zone ; En persuadant les forces de l'ordre pour venir sur zone le plus rapidement possible.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique : Savoir transmettre et recevoir une alerte.</p>	<p>L'agent devra transmettre un message d'alerte au forces de l'ordre ou au secours (Pompier, SAMU) de manière pertinente et efficace.</p>

Cabinet S'Way – Certification professionnelle d'agent de protection rapprochée en sécurité privée – 18/11/2021

<p>A2 : Surveillance humaine - SH</p> <p>Voir ci-dessus</p>	<p>SH 3 : Utiliser et gérer une alarme</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent peut à partir d'une alarme, optimiser la surveillance humaine de l'établissement qu'il surveille.</p> <p>Comment ? En distinguant les différentes alarmes En maîtrisant les différents états des alarmes En sachant réagir à partir de l'enclenchement d'une alarme En enclenchant une alarme générale.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique : Savoir gérer les différents types d'alarme</p>	<p>L'agent devra savoir utiliser une alarme de façon à optimiser la surveillance de son établissement.</p>
<p>A2 : Surveillance humaine - SH</p> <p>Voir ci-dessus</p>	<p>SH 4 : Réaliser une ronde de sûreté</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent doit effectuer des rondes pour renforcer la sûreté de l'établissement qu'il surveille.</p> <p>Comment ? En repérant pendant la ronde les équipements et matériels contribuant à la sûreté de l'établissement ; En contrôlant l'état des ouvrants de l'établissement ; En vérifiant la présence humaine au sein de l'établissement ; En constatant le délit d'effraction d'un ouvrant ou d'un système de fermeture, le délit de vol, de dégradation, de détérioration ou de destruction, la présence de traces ou d'indices ou de tout élément suspect anormalement présent ; En appliquant les consignes particulières qui lui sont remises.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser et gérer une ronde de sûreté - Ronde avec effraction - Ronde présence humaine anormale - Ronde avec détérioration, destruction 	<p>L'agent devra savoir effectuer une ronde de sûreté de façon à optimiser la surveillance de son établissement.</p>
<p>A2 : Surveillance humaine - SH</p> <p>Voir ci-dessus</p>	<p>SH 5 : Contrôler par ma présence les accès d'un établissement</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent doit contrôler physiquement les personnes, les véhicules et les marchandises qui entrent et qui sortent de l'établissement.</p> <p>Comment ? En maîtrisant les spécificités d'un contrôle d'accès ; En sachant identifier les différents acteurs ; En sachant accueillir les visiteurs, entreprises extérieures ; En sachant enregistrer les identités et délivrer des badges ; En filtrant sans être discriminatoire, provocateur ou menaçant ; En réalisant une inspection visuelle des bagages à mains ; En réalisant des palpations de sécurité ; En vérifiant la validité des badges, des documents présentés ; En effectuant le rapprochement entre les identités ou les documents remis et les habilitations ou les consignes reçues ; En informant, orientant et en accompagnant les visiteurs ; En sachant identifier une personne ou un véhicule.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler l'accès à partir de documents à remettre et/ou à demander; - Contrôler l'accès à partir de consignes pour filtrer les entrants; - Savoir réaliser une inspection visuelle, une fouille des bagages à main; - Savoir réaliser une palpation de sécurité sur un contrôle d'accès; - Savoir contrôler le coffre d'un véhicule; - Savoir contrôler la sortie d'un véhicule; - Savoir identifier une personne; - Savoir identifier un véhicule. 	<p>L'agent devra savoir effectuer un contrôle d'accès à partir des consignes remises par sa hiérarchie de façon à optimiser la surveillance de son établissement</p>

Cabinet S'Way – Certification professionnelle d'agent de protection rapprochée en sécurité privée – 18/11/2021

<p>A2 : Surveillance humaine - SH</p> <p>Voir ci-dessus</p>	<p>SH 6 : Contrôler les accès d'un établissement à partir d'un SDI <small>Système Détection Intrusion</small></p> <p>Pourquoi ? Car l'agent peut utiliser un système de détection intrusion afin d'optimiser la surveillance humaine de l'établissement.</p> <p>Comment ? En localisant rapidement une intrusion à partir du SDI; En repérant les défauts ou dérangements apparents sur le SDI ; En repérant les défauts d'alimentation du SDI.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique : - Utiliser un système détection intrusion</p>	<p>L'agent devra savoir utiliser un système de détection intrusion de façon à optimiser la surveillance de son établissement</p>
<p>A2 : Surveillance humaine - SH</p> <p>Voir ci-dessus</p>	<p>SH 7 : Contrôler les accès d'un établissement à partir d'un SVP <small>Système de Vidéo-Protection</small></p> <p>Pourquoi ? Car l'agent peut utiliser un système de vidéo-protection afin d'optimiser la surveillance humaine de l'établissement.</p> <p>Comment ? En vérifiant si le SVP est en ordre de marche; En regardant, au moyen d'un ou plusieurs écran(s) connectés à des caméras, les accès et les zones sensibles de l'établissement; En déplaçant une caméra motorisée et en zoomant l'image; En localisant immédiatement l'intrusion ou l'événement à gérer; En repérant les défauts et les dérangements apparents sur le SVP; En repérant les défauts d'alimentation du SVP; En lisant les séquences vidéo enregistrées; En récupérant les séquences vidéos archivées; En sauvegardant les séquences vidéos pour les mettre à disposition d'un OPJ pour les besoins d'une enquête; En informant de la présence du SVP dans l'établissement selon la réglementation en vigueur.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique : - Utiliser un système de vidéo-protection</p>	<p>L'agent devra savoir utiliser un système de vidéo protection de façon à optimiser la surveillance de son établissement</p>
<p>A2 : Surveillance humaine – SH</p>	<p>Evaluation sommative de l'activité A2 : Gestion et réalisation d'une ronde ou d'un contrôle d'accès à partir d'outils de surveillance mis à disposition</p>		

DOMAINE D'ACTIVITÉS 2 : SURVEILLANCE HUMAINE, SÛRETÉ, SECOURISME, INCENDIE

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>défini les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A3 : Sûreté et Maintien de l'Ordre - SMO</p> <p>L'agent sécurise l'établissement ou réside son client face aux risques de comportements violents et malveillants</p>	<p>SMO 1 : Gérer un conflit</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent interdit, contrôle, vérifie, interpelle et suscite de ce fait des réactions d'ordre conflictuel.</p> <p>Comment ? En s'appuyant sur l'échelle des risques d'une agression physique ; En intégrant des clés de communication ; En prenant en compte des techniques pour mieux gérer son stress ; En communiquant de manière non agressive ; En maîtrisant la relation « dominant-dominé » ; En se mettant en position de sécurité ; En se faisant obéir avec facilité, sans être agressif ; En appliquant des consignes en fonction d'un contexte analysé ; En différenciant menace et provocation ; En repérant et en évaluant la menace, le danger imminent et de prendre l'initiative pour mettre fin à la menace ; En réalisant dans le cadre de la légitime défense, des gestes professionnels de défense, permettant de maîtriser, contrôler et neutraliser un agresseur rapidement ; En évitant d'engager sa responsabilité pénale sur sa riposte ; En donnant l'alerte auprès des forces de l'ordre pour leur rendre compte des faits et des événements qu'il aura vécus.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir s'imposer ou se faire obéir sans agresser; - Savoir évaluer le risque d'agression physique; - Savoir communiquer face à une personne violente; - Savoir se mettre en position de sécurité; - Savoir maîtriser une personne violente; - Savoir entraver une personne violente à l'aide de menottes. 	<p>L'agent devra gérer un conflit selon l'échelle des risques d'une agression physique sur un agent de sécurité</p>
<p>A3 : Sûreté et Maintien de l'Ordre - SMO</p> <p>Voir ci-dessus</p>	<p>SMO 2 : Se dissimuler pour réaliser une filature à l'intérieur de l'établissement que je surveille</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent pourra ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - agir sur du flagrant délit, - repérer les trafics, les auteurs de délit et leurs complices, - repérer plus facilement les comportements suspects; - prévenir et anticiper les problèmes; - informer pour mieux intervenir. <p>Comment ? En prévenant mes équipiers sans me faire repérer; En m'immergeant sans dépareiller; En bougeant quand il faut et au bon moment; En évitant de se faire repérer, d'adopter des positions d'attente sans visuel et/ou trop exposées, d'être trop en avant, trop au contact; En gardant en permanence le contact visuel sur sa cible; En s'adaptant à son allure, à ses mouvements et à ses déplacements.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveiller en dissimulation 	<p>L'agent devra réaliser sur 15 minutes une filature fictive sur une personne et devra à l'issue rendre compte de manière verbale à son équipe.</p>

Cabinet S'Way – Certification professionnelle d'agent de protection rapprochée en sécurité privée – 18/11/2021

<p>A3 : Sûreté et Maintien de l'Ordre - SMO</p> <p>Voir ci-dessus</p>	<p>SMO 3 : Réaliser une médiation</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent pourra ainsi résoudre ou trouver une solution à un conflit, éviter que le conflit se prolonge dans le temps ou qu'il ne s'aggrave et dégénère.</p> <p>Comment ? En favorisant le contact, l'expression; En mettant en place un climat de confiance; En se donnant les moyens de connaître le ou les problèmes; En évaluant le contexte; En cherchant à comprendre; En restant à l'écoute, neutre En aidant à formuler; En rapprochant les parties; les points de vue; En faisant la synthèse sans prendre parti; En tentant de trouver des solutions, des rapprochements; En faisant respecter les temps de parole; En ramenant au calme; En formulant les attitudes à adopter, à respecter.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique : - Mener rapidement une médiation.</p>	<p>L'agent devra réaliser sur 15 minutes une médiation fictive sur un début de conflit. Les problèmes à traiter par la médiation seront relatifs à un agent de sécurité et/ou à des établissements particuliers.</p>
<p>A3 : Sûreté et Maintien de l'Ordre - SMO</p> <p>Voir ci-dessus</p>	<p>SMO 4 : Surveiller et intervenir sur les comportements malveillants</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent doit dissuader, constater, interpellé</p> <p>Comment ? En s'appuyant sur le code pénal En s'appuyant sur l'article 53 et 73 du code de procédure pénale; En repérant et en évaluant la constitution des délits, des crimes qui sont en rapport avec sa mission d'agent de sécurité en sûreté; En repérant les facteurs aggravants d'un délit ou d'un crime; En appréciant les conséquences juridiques d'un délit ou d'un crime sur lequel il a été amené à intervenir; En gérant une interpellation sur flagrant délit ou crime flagrant; En alertant les forces de l'ordre et de leur rendre compte; En collaborant dans le cadre d'une enquête dirigée par un OPJ.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique : - Savoir gérer une interpellation sur flagrant délit ou crime flagrant; - Savoir rendre compte à un OPJ dans le cadre d'une interpellation.</p>	<p>L'agent devra gérer une interpellation fictive sur un flagrant délit ou un crime flagrant. Les délits ou les crimes à traiter au cours de l'interpellation seront relatifs à un agent de sécurité et/ou à des établissements particuliers. L'agent devra appliquer la procédure et appliquer les précautions à prendre concernant l'interpellation d'une personne.</p>
<p>A3 : Sûreté et Maintien de l'Ordre - SMO</p> <p>Voir ci-dessus</p>	<p>SMO 5 : Surveiller un établissement en prenant en compte le risque terroriste</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent doit prévenir et faire face à une attaque terroriste</p> <p>Comment ? En repérant une personne suspecte d'une attaque terroriste; En repérant les facteurs présents à un possible passage à l'acte; En appréciant les éléments constitutifs d'une attaque terroriste; En intervenant pour sauver des vies; En alertant et rendant compte aux forces de l'ordre.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique : - Prévention du risque terroriste - Faire face à une attaque terroriste.</p>	<p>L'agent devra indiquer sa conduite à tenir à partir de la visualisation d'une photo ou d'une vidéo dont la durée est limitée à deux minutes faisant état d'une attaque terroriste. L'agent devra appliquer la procédure et définir les précautions à prendre pour sauver des vies.</p>
<p>A3 : Sûreté et Maintien de l'Ordre - SMO</p>	<p>Evaluation sommative de l'activité A3 : Intervention à partir d'un Groupe pour Intervention sur Personne (GIP) sur une personne violente donnant lieu à une interpellation</p>		

DOMAINE D'ACTIVITÉS 2 : SURVEILLANCE HUMAINE, SÛRETÉ, SECOURISME, INCENDIE

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>défini les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A4 : Sauveteur Secourisme du Travail – SST</p> <p>L'agent est sauveteur-secouriste du travail pour le compte de l'établissement et de son entreprise ;</p> <p>Il participe à la prévention des risques d'accident au sein de l'établissement et dans son entreprise ;</p> <p>Il intervient en cas d'accident dans le cadre de sa fonction de sauveteur-secouriste du travail ;</p> <p>Il applique en sa qualité de sauveteur-secouriste du travail le référentiel de l'Institut National de Recherche et de Sécurité INRS, conformément au code du travail.</p>	<p>SST 1 : Intervenir face à une situation d'accident de travail</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent doit secourir des victimes en cas d'accident.</p> <p>Comment ? En situation son intervention au plan juridique; En réalisant une protection adaptée ; En examinant la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir ; En faisant alerter ou en alertant en fonction de l'organisation des secours de son établissement ; En réalisant des gestes de secourisme sur la(les) victime(s) de manière appropriée.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examen de la victime ; - Retournement de la victime; - Dégagement d'urgence de la victime; - Déplacement de la victime; - Saignement abondant; - Etouffement; - Malaise; - Brûlures; - Traumatismes; - Plaies; - Inconscience; - Arrêt respiratoire. 	<p>L'agent devra intervenir sur un cas concret relatif à une situation d'accident au sein d'une entreprise. L'action de l'agent devra être conforme au référentiel de l'INRS concernant la certification du Sauveteur Secouriste du Travail – SST.</p>
<p>A4 : Sauveteur Secourisme du Travail – SST</p> <p>Voir ci-dessus</p>	<p>SST 2 : Mettre en application mes compétences de sauveteur secouriste du travail au service de la prévention des risques professionnels de mon établissement et de mon entreprise</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent dans son rôle de SST doit prévenir les risques professionnels au sein de l'établissement qu'il surveille.</p> <p>Comment ? En situant son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'établissement et dans son entreprise ; En contribuant à la mise en œuvre d'actions de prévention ; En informant les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'établissement des situations dangereuses repérées.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender son action en qualité de SST au sein de l'entreprise ; - Prévenir les risques possibles au sein d'un établissement. 	<p>Lors d'un entretien avec le formateur, l'agent devra répondre à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences sur la prévention du risque électrique, du risque chimique, du risque mécanique, du risque d'incendie, du travail isolé, des travaux, des plans de sécurité d'un établissement.</p>
<p>A4 : Sauveteur Secourisme du Travail - SST</p>	<p>Evaluation sommative de l'activité A4, conformément au référentiel de l'INRS :</p> <p>Epreuve 1 : Mise en situation sur un accident dissimulé</p> <p>Epreuve 2 : A l'issue de la mise en situation, échange avec le formateur en matière de réglementation de l'activité de SST et de prévention</p>		

DOMAINE D'ACTIVITÉS 2 : SURVEILLANCE HUMAINE, SÛRETÉ, SECOURISME, INCENDIE

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>défini les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A5 : INCendie - INC</p> <p>L'agent sécurise l'établissement où résidence le client face aux risques d'incendie</p>	<p>INC 1 : Prévenir le risque d'incendie au sein d'un établissement</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent doit intégrer dans sa surveillance le risque d'incendie.</p> <p>Comment ? En comprenant comment se constitue un incendie; En assimilant les facteurs favorisant un incendie; En repérant les dangers d'un incendie.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique : Conduite à tenir face à un feu au sein d'un local fermé ou semi ouvert.</p>	<p>L'agent devra indiquer sa conduite à tenir à partir de la visualisation d'une photo ou d'une vidéo dont la durée est limitée à deux minutes faisant état d'un risque d'incendie. L'agent devra indiquer les mesures immédiates de prévention à prendre et les informations à faire remonter auprès des acteurs de la prévention au sein de l'établissement.</p>
<p>A5 : INCendie - INC</p> <p>Voir ci-dessus</p>	<p>INC 2 : Mettre en sécurité un établissement en cas d'incendie.</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent doit mettre en sécurité l'établissement en cas d'incendie.</p> <p>Comment ? En maîtrisant la mise en sécurité d'un établissement en cas d'incendie de sorte qu'il n'y ait aucune victime; En repérant au sein d'un établissement les équipements et matériels qui permettront d'assurer une bonne évacuation et la protection des personnes en cas d'incendie.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique : Mettre en sécurité une zone d'un établissement à partir des équipements et matériels situés au sein ou à proximité de la zone à sécuriser</p>	<p>L'agent devra indiquer sa conduite à tenir à partir de la visualisation d'une photo ou d'une vidéo dont la durée est limitée à deux minutes faisant état d'un dégagement de fumée dans un établissement. L'agent devra indiquer son action immédiate pour la mise en sécurité de l'établissement et les informations à transmettre aux pompiers.</p>
<p>A5 : INCendie - INC</p> <p>Voir ci-dessus</p>	<p>INC 3 : Utiliser et gérer le Système de Sécurité Incendie – SSI de l'établissement</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent aura en charge le SSI de l'établissement pour surveiller le risque d'incendie.</p> <p>Comment ? En maîtrisant le fonctionnement du système de sécurité incendie ; En repérant si le SSI est en ordre de marche ; En sachant lire une détection incendie sur le TSI ; En sachant lire un déclenchement manuel sur le TSI ; En sachant déclencher une alarme générale à partir de l'UGA ; En sachant repérer l'enclenchement des DAS à partir de l'US ; En sachant repérer les défauts de position des DAS à partir de l'US ; En sachant repérer des dérangements sur le SSI ; En sachant repérer des défauts d'alimentation du SSI.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique : Utilisation basique d'un SSI de catégories A et B</p> <p><small>TSI : Tableau de signalisation incendie UGA : Unité générale d'alarmes US : Unité de signalisation DAS : Dispositif actionné de sécurité</small></p>	<p>L'agent devra indiquer sa conduite à tenir à partir de la visualisation d'une photo ou d'une vidéo dont la durée est limitée à deux minutes faisant état d'un voyant fixe ou clignotant sur le SSI. L'agent devra indiquer son action immédiate sur le SSI et les informations à remettre auprès de la ou des personne(s) concernée(s).</p>

Cabinet S'Way – Certification professionnelle d'agent de protection rapprochée en sécurité privée – 18/11/2021

<p>A5 : INCendie - INC</p> <p>Voir ci-dessus</p>	<p>INC 4 : Intervenir pour éteindre un début d'incendie</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent doit savoir utiliser les moyens d'extinction de l'établissement pour éteindre un début d'incendie</p> <p>Comment ? En repérant sur la zone d'intervention les moyens d'extinction; En évaluant si le feu est maîtrisable ou non maîtrisable; En utilisant un moyen d'extinction approprié; En sachant éteindre un feu à l'aide d'un extincteur ou d'un RIA.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique : - Savoir utiliser un extincteur ; - Savoir utiliser un RIA.</p> <p>RIA : Robinet incendie Armée</p>	<p>L'agent devra savoir mettre en œuvre un extincteur à eau pulvérisée avec additif, un extincteur à gaz carbonique et un robinet incendie armé (RIA).</p>
<p>A5 : INCendie - INC</p> <p>Voir ci-dessus</p>	<p>INC 5 : Participer à une évacuation en qualité de chargé(e) d'évacuation au sein de l'établissement</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent peut être amené à participer à l'évacuation des occupants de l'établissement qu'il surveille.</p> <p>Comment ? En repérant sur la zone d'intervention les dispositifs d'évacuation, les lieux où des personnes qui peuvent être isolées, les équipements de mise en sécurité de la zone ; En participant à l'évacuation de l'établissement dans lequel il est présent, au sein d'une équipe locale de sécurité, selon un rôle qui lui sera remis par son responsable de zone, lors de l'évacuation, à savoir : guider, rappeler, interdire ou vérifier ; En sachant guider les personnes vers les dégagements ; En sachant rappeler les consignes pour éviter la panique ; En interdisant l'accès aux ascenseurs ou d'un retour prématuré dans l'établissement ; En vérifiant l'évacuation des occupants en particulier les personnes isolées, les personnes à mobilité réduite, les personnes situées dans des zones sensibles, de la fermeture des portes et des fenêtres.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique : Savoir évacuer un établissement en cas d'incendie</p>	<p>L'agent devra indiquer sa conduite à tenir à partir de la visualisation d'une photo ou d'une vidéo dont la durée est limitée à deux minutes faisant état d'un déclenchement d'alarme générale. L'agent devra indiquer son action immédiate en matière d'évacuation et les informations à remettre auprès de la ou des personne(s) concernée(s).</p>
<p>A5 : INCendie – INC</p>	<p>Evaluation sommative de l'activité A5 :</p> <p>Sur un incendie simulé dans une zone d'un établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la mise en sécurité de la zone ; • Evacuer les personnes de la zone ; • Eteindre un début d'incendie à l'aide d'un extincteur sur un feu réel à partir d'un bac à feu à gaz. 		

DOMAINE D'ACTIVITÉS 3 : SECOURISME TACTIQUE

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>défini les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Accès à A6 si A4 préalablement validée</p> <p>A6 : Secourisme Tactique – ST</p> <p>L'agent prend en charge son client et/ou des blessés au cours ou après un attentat</p>	<p>ST 1 : Sauver et secourir selon les protocoles internationaux</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent doit porter secours à un ou plusieurs blessés dans le cadre d'un attentat.</p> <p>Comment ? En intégrant son rôle en qualité de primo-intervenant sur un attentat ; En sachant les principes de base de la gestion de crise et la scène en fonction de la situation ; En reconnaissant des blessures spécifiques d'un attentat et mettre en place les actions ou les gestes appropriés ; En identifiant l'extraction à effectuer et la mettre en œuvre ; En appliquant les 3 protocoles internationaux dans la prise en charge d'un ou plusieurs blessés ; En sachant utiliser le kit de premiers secours en situation tactique et les matériels nécessaires à chaque protocole ; En appliquant les bases du secourisme routier.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Révision des pré-requis au secourisme tactique ; - Présentation du Kit de premiers secours tactiques ; - Savoir identifier et réaliser une extraction ; - Reconnaissance des blessures spécifiques à une attaque terroriste ; - Mise en place d'actions appropriées aux blessures spécifiques ; - Mise en œuvre des protocoles : SAFE/ABC – MARCHE – RYAN. 	<p>L'agent sera examiner un blessé selon la procédure internationale MARCHE et devra réaliser le bon geste pour sauver, soulager selon les indications obtenues par l'examen MARCHE.</p>
<p>A6 : Secourisme Tactique – ST</p> <p>Voir ci-dessus</p>	<p>ST 2 : Prendre en charge des blessés en situation de crise</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent doit prendre en charge des blessés en situation de crise</p> <p>Comment ? En intervenant en situations dégradées sur un ou plusieurs blessés ; En intégrant des comportements opérationnels en qualité de primo intervenant sur un attentat à l'explosif, à la voiture bélier et/ou sur une fusillade de masse.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Ateliers pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porteur d'un engin explosif dissimulé dans les blessés ; - Dégradation soudaine de l'état d'un blessé ; - Des blessés supplémentaires à la situation initiale ; - Zone d'intervention qui devient soudainement instable; - Découverte d'un engin explosif déposé en zone orange ou verte ; - Ouverture du feu par un assaillant en embuscade en zone orange. 	<p>L'agent sera intervenir dans le cadre d'une situation dégradée sous les ordres des forces tactique de sorte à extraire le ou les blessés de la zone rouge.</p>
<p>A6 : Secourisme Tactique - ST</p>	<p>Evaluation sommative de l'activité A6 :</p> <p>Réaliser un examen de la victime selon la procédure internationale « MARCHE »</p> <p>Pose d'un garrot tourniquet. Si pose du garrot inefficace éliminatoire + Pose d'une couverture de survie – Si pose inefficace éliminatoire</p> <p>Tirage au sort d'une action à réaliser par le candidat : Pose d'un pansement israélien ; Pose d'un pansement compressif ; Pose d'une bande hémostatique ; Pose d'un pansement occlusif ou 3 côtés ; Libération des voies aériennes ; Pose d'une ceinture pelvienne ; Pose d'un collier cervical ; Pose d'une inhalation d'oxygène ; Pose d'un défibrillateur cardiaque ; Pose d'un oxymètre et lecture ; Pose d'un tensiomètre et lecture; Pose d'un cathéter pour pneumothorax (Désignation emplacement) ; Mise en PLS en situation tactique ; Extraction d'urgence d'une victime à un seul sauveteur – Si pose inefficace éliminatoire</p>		

DOMAINE D'ACTIVITÉS 4 : PROTECTION PHYSIQUE DES PERSONNES

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>défini les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A7 : Protection Physique des Personnes – 3P</p> <p>L'agent protège l'intégrité physique d'une personne (Client)</p>	<p>3P1 : Maîtriser une personne violente en 3P</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent doit interrompre immédiatement une tentative d'agression physique sur son client.</p> <p>Comment ? En contribuant à un dispositif de sécurisation pour la maîtrise d'une personne violente à l'égard du client à protéger; En évacuant le client pour le mettre hors de danger; En utilisant à bon escient les protections balistiques ; En maîtrisant les différentes stratégies d'intervention compatibles avec le cadre légal ; En intervenant dans le cadre légal à partir de techniques de défense spécifiques sur une agression d'un tiers.</p> <p>3P : Protection Physique d'une Personne GAI : Générateur Aérosol Incapacitant (Gazeuse)</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention pour repousser, en dehors de la zone de protection ; - Intervention sur une personne qui veut entarter, enfariner, arroser ; - Intervention sur une personne qui lance des projectiles ; - Intervention sur une saisie ; - Intervention sur un coup de poing ou une gifle ; - Intervention sur un coup de pied ; - Intervention sur une agression avec arme blanche ; - Intervention sur une agression avec un GAI ; - Intervention sur une agression avec une arme à feu 	<p>L'agent sera réaliser les gestes de défense nécessaires pour éviter que l'intégrité physique de son client soit atteinte par un ou plusieurs agresseur(s).</p>
<p>A7 : Protection Physique des Personnes – 3P</p> <p>Voir ci-dessus</p>	<p>3P2 : Détecter et évaluer la menace pour sécuriser</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent doit détecter et évaluer la menace de sorte à éviter toutes agressions sur son client.</p> <p>Comment ? En détectant la menace présente dans son champ visuel et en évaluant un éventuel passage à l'acte ; En participant à différents dispositifs de sécurisation permettant de mettre en sécurité le client à protéger.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance visuelle de la menace par l'APR - Action envisagée - Protéger dans une foule ; - Protéger les données et l'information stratégique ; - Etude de cas sur les passages à l'acte réussis, déjoués ou en échec. 	<p>L'agent devra décrire le comportement de personnes autour d'un client à protéger à partir d'une vidéo dont la durée est limitée à deux minutes. L'agent devra indiquer les raisons d'une attaque déjouée ou réussie sur le client protégé.</p>

Cabinet S'Way – Certification professionnelle d'agent de protection rapprochée en sécurité privée – 18/11/2021

<p>A7 : Protection Physique des Personnes – 3P</p> <p>Voir ci-dessus</p>	<p>3P3 : Contribuer à un dispositif de sécurisation à pied</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent doit assurer la protection de son client au cours de ses déplacements à pied.</p> <p>Comment ? En contribuant au fonctionnement d'un dispositif de protection rapprochée (DPR) au cours d'un déplacement à pied ; En maîtrisant les deux dispositifs de sécurisation à pied : Méthode française et anglaise.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Positions en situation d'attente ; - Reprise du déplacement ; - Passage d'une porte ; - Passage d'un tourniquet ; - Escorte dans un escalier ; - Escorte dans un escalier mécanique ; - Escorte dans un couloir, - Escorte dans une circulation étroite ; - Escorte à l'entrée d'un ascenseur ; - Position dans un ascenseur; - Procédure à la sortie d'un ascenseur; - Escorte sur un trottoir - Escorte sur une traversée de rue ; - Escorte lors d'un footing ; - Escorte au milieu de la foule ; - Escorte au contact de la foule. 	<p>L'agent devra au sein d'un dispositif de protection rapprochée (DPR) contribuer de manière efficace et pertinente à la protection physique d'un client qui se déplace à pied.</p>
<p>A7 : Protection Physique des Personnes – 3P</p> <p>Voir ci-dessus</p>	<p>3P4 : Contribuer à un dispositif de sécurisation embarqué</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent doit assurer la protection de son client au cours de ses déplacements en véhicule et au cours d'un transport.</p> <p>Comment ? En contribuant au fonctionnement d'un dispositif de protection rapprochée (DPR) au moment de l'embarquement ou du débarquement d'un véhicule ou d'un moyen de transport ; En contribuant à la navigation du véhicule auprès du conducteur ; En assurant la fonction de conducteur de sécurité au sein du dispositif de protection rapprochée (DPR)</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fouille et préparation du véhicule ; - Les éléments clés du véhicule en 3P ; - Techniques d'embarquement ; - Techniques de débarquement ; - Les positions d'attente d'un véhicule ; - Les points de dépose ; - Les zones d'embarquement ; - Mode opératoire sur une filature ; - La conduite de sécurité ; - La conduite en convoi ; - Mode opératoire à partir d'une moto; - Procédures en d'accident de la route ; - Mode opératoire en transport (Avion, train, métro, bus, bateau...) 	<p>L'agent devra au sein d'un dispositif de protection rapprochée (DPR) contribuer de manière efficace et pertinente à la protection physique d'un client qui se déplace avec un véhicule. Il devra également contribuer au sein du DPR à partir de la fonction de conducteur de sécurité.</p>
<p>A7 : Protection Physique des Personnes – 3P</p>	<p>Evaluation sommative de l'activité A7 :</p> <p>Contribuer à la protection d'une personne au sein d'un dispositif de protection rapprochée (DPR) lors : de positions statiques, en déplacement, d'un embarquement et/ou d'un débarquement d'un véhicule.</p>		

DOMAINE D'ACTIVITÉS 5 : PRÉPARATION ET GESTION D'UNE MISSION 3P

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>défini les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A8 : Préparation et Gestion d'une Mission 3P – PGM</p> <p>L'agent prépare, gère et réalise une mission de protection physique d'une personne</p> <p>3P : Protection Physique d'une Personne</p>	<p>PGM1 : Maîtriser le cadre légal de la 3P</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent doit mettre en œuvre sa mission 3P conformément au cadre légal de la protection physique des personnes en France et à l'étranger.</p> <p>Comment ? En appréhendant dans sa mission 3P, les libertés publiques ; En appréhendant le cadre légal d'une mission 3P en France et en dehors de la France ; En intégrant la problématique du flagrant délit avec le droit d'appréhension au sein de sa mission 3P ; En maîtrisant sa communication au cours de sa mission 3P sur sa fonction vis-à-vis des forces de sécurité privées ou publiques. En intégrant dans sa démarche la convention collective.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>QCM dénommé « Cadre légal 3P » à valider comportant 10 questions.</p> <p>Condition d'accès aux QCM : Avoir été présent aux cours théoriques</p> <p>Modalités pour la validation des QCM, critères de validation des QCM, condition de validation des QCM, interdictions et sanctions, délibération : Idem au QCM de l'examen final.</p> <p>En cas d'échec aux QCM : Le candidat, non éliminé, pourra se présenter de nouveau au QCM échoué jusqu'à validation de ce dernier.</p>	<p>L'agent devra démontrer qu'il possède les connaissances nécessaires pour réaliser sa mission 3P dans le cadre de la réglementation.</p> <p>Pour cela, il devra valider son QCM à 75 % du score total.</p>
<p>A8 : Préparation et Gestion d'une Mission 3P – PGM</p> <p>Voir ci-dessus</p>	<p>PGM2 : Maîtriser les fondamentaux d'une mission 3P</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent doit maîtriser les fondamentaux d'une mission en protection physique des personnes pour la préparer, la gérer et la réaliser.</p> <p>Comment ? En définissant les éléments qui composent une mission 3P ; En comprenant et en utilisant les abréviations utilisées en mission ; En adoptant les règles et une méthode pour appréhender sa mission.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règles et méthodes à adopter 	<p>L'agent devra démontrer qu'il maîtrise les définitions, mots et abréviations d'un agent en protection physique des personnes de sorte à préparer, gérer et réaliser une mission 3P.</p>
<p>A8 : Préparation et Gestion d'une Mission 3P – PGM</p> <p>Voir ci-dessus</p>	<p>PGM3 : Préparer la mission 3P</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent doit appréhender la mise en œuvre de sa mission à l'aide d'un document préparatoire normatif et à partir duquel il réalisera un briefing opérationnel avant la réalisation de la mission.</p> <p>Comment ? En possédant l'ensemble des éléments permettant de réaliser la mission 3P dans de bonnes conditions ; En appréhendant les éléments remis par sa direction ; En intégrant dans sa préparation la logistique, les moyens humains et les acteurs liés à la mission ainsi que le déroulement de la mission.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en main d'une mission 3P ; - Les éléments à anticiper et les pièges à éviter pour réussir sa mission 3P ; - Le document préparatoire normatif ; - Le briefing opérationnel ; - Etude de cas. 	<p>L'agent devra démontrer qu'il sait préparer une mission 3P à partir d'un document normatif informatisé et qu'à partir de ce document il pourra réaliser un briefing suffisamment opérationnel pour que la mission 3P soit réussie.</p>

Cabinet S'Way – Certification professionnelle d'agent de protection rapprochée en sécurité privée – 12/08/2021

<p>A8 : Préparation et Gestion d'une Mission 3P – PGM</p> <p>Voir ci-dessus</p>	<p>PGM4 : Appliquer les règles du savoir-vivre et du protocole</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent doit appliquer dans sa pratique professionnelle des règles liées au savoir-vivre et au protocole, à l'égard de son client et de son entourage.</p> <p>Comment ? En repérant les situations où il doit appliquer une règle de savoir-vivre; En s'affranchissant d'une règle de savoir-vivre en raison de sa mission En repérant les situations où des règles protocolaires s'appliqueront.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règles du savoir-vivre à appliquer - Les règles à ne pas appliquer en 3P ; - Les règles protocolaires ; - Etude de cas. 	<p>L'agent devra démontrer qu'il maîtrise les règles principales du savoir-vivre et du protocole nécessaires à appliquer au cours de sa mission de sorte à ne pas léser son client.</p>
<p>A8 : Préparation et Gestion d'une Mission 3P – PGM</p> <p>Voir ci-dessus</p>	<p>PGM5 : Gérer et réaliser une mission 3P</p> <p>Accès à PGM5 si les activités de A1 à A7 ont été préalablement validées.</p> <p>Pourquoi ? Car l'agent doit gérer et réaliser pour son client une mission 3P à partir de sa préparation et de son briefing opérationnel.</p> <p>Comment ? En appliquant sa préparation ; En faisant face aux imprévus ; En s'adaptant au niveau de la menace et au contexte de la mission ; En réalisant une prestation de service ; En assurant une relation client de qualité ; En transmettant des consignes et des informations ; En maîtrisant les techniques d'information et de communication.</p>	<p>Evaluation formative</p> <p>Atelier pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les imprévus au cours d'une mission; - L'interaction au sein du DPR ; - La navigation du véhicule; - L'interaction avec l'agent précurseur; - L'analyse du contexte / à la menace; - Notion de prestation de service en 3P; - La relation client en mission 3P ; - La transmission des consignes ; - Définition d'une mission réussie; - Etude de cas. 	<p>L'agent devra démontrer qu'il sait gérer et réaliser une mission 3P selon les contextes de mission suivants : Assurer une zone de confort autour du client, prendre en charge un client très menacé, assurer la protection d'un client qui va au contact.</p>
<p>A8 : Préparation et Gestion d'une Mission 3P – PGM</p>	<p>Evaluation sommative de l'activité A8</p> <p>Mission à préparer, à gérer et à réaliser dans le contexte suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le client veut ou doit aller au contact. 		

